

# FLASH INFO !

092017

## Le Mot du Secrétaire Général

Depuis plusieurs mois, nous, syndicats, tentons de négocier un accord sectoriel pour les années 2017-2018 avec les employeurs. Hélas, actuellement, nous sommes dans une impasse. Dans ce Flash Info, nous vous expliquons pourquoi.

Philippe Yerna  
Secrétaire général



## Négociations sectorielles : blocage complet !

Les négociations pour un accord sectoriel 2017-2018 sont actuellement bloquées car les employeurs refusent de dépenser le moindre euro pour les travailleurs !

Nous sommes scandalisés par cette attitude méprisante des employeurs. Depuis le mois d'avril, ils nous demandent d'attendre la fin des négociations entre le gouvernement et les enseignants afin de savoir si les subventions des écoles seront augmentées ou non. Après deux mois d'attente, ils nous annoncent que leurs moyens n'ont pas été augmentés et qu'ils n'ont donc aucune marge de négociation pour répondre positivement

à nos revendications. Ils ne prennent aucune responsabilité et rejettent la faute sur les autres. Pour eux, c'est la faute des enseignants et du gouvernement si nous ne pouvons rien négocier.

Pour nous, il est invraisemblable de devoir dépendre des négociations entre le gouvernement et les enseignants pour obtenir des moyens supplémentaires pour les ouvriers. Nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de fonctionner. Ce n'est absolument pas correct de la part des employeurs de se défendre avec de tels arguments !



Retrouvez-nous  
sur Facebook

Ou surfez sur :

[www.csc-alimentation-services.be](http://www.csc-alimentation-services.be)

### CONTACTEZ-NOUS

Nous sommes à votre service pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter dans votre région.

> cf. adresses p. 8

## CONTACTEZ-NOUS

### ARLON (LUXEMBOURG)

Rue Pietro Ferrero 1  
Tél.: 063/24.20.46

### BRABANT WALLON

Rue des Canonniers 14  
1400 Nivelles  
Tél.: 067/88.46.55

### BRUXELLES (Anderlecht)

Rue Grisar 44  
Tél.: 02/500.28.80

### CHARLEROI

Rue Prunieu 5  
Tél.: 071/23.08.85

### LIEGE

Boulevard Saucy 10  
Tél.: 04/340.73.70

### MONS

Rue Cl. de Bettignies 10  
Tél.: 065/37.25.89

### NAMUR

Chaussée de Louvain, 510  
5004 Bouge  
Tél.: 081/25.40.22

### REGION GERMANOPHONE

Pont Léopold 4-6  
4800 Verviers  
Tél.: 087/85.99.76

### SECRETARIAT NATIONAL

Rue des Chartreux 70  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02/500.28.11

### TOURNAI

Av. des Etats-Unis 10 Bte 6  
Tél.: 069/88.07.59

Pourtant, les écoles ont reçu des moyens supplémentaires. **Avez-vous entendu parler du tax-shift ?** Il s'agit d'une mesure du gouvernement fédéral qui diminue les cotisations patronales sur les travailleurs. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les employeurs ont vu leurs charges patronales sur les travailleurs diminuer. L'objectif du gouvernement est de permettre aux entreprises d'engager plus de travailleurs grâce à cette diminution du coût du travail. Nous avons donc fait nos calculs et l'argent que les écoles vont économiser dans les prochaines années peut largement compenser le coût d'un accord sectoriel convenable pour les travailleurs. Malheureusement, les employeurs ne l'entendent pas de cette oreille. Ils sont entièrement d'accord avec nos calculs et les résultats obtenus, mais ils estiment que cet argent ne doit pas être utilisé pour les travailleurs mais doit plutôt servir à compenser les déficits des écoles. Selon le gouvernement, cet argent doit servir à promouvoir l'emploi. Les employeurs refusent cela et préfèrent utiliser cet argent pour d'autres choses. C'est un manque total de respect envers les travailleurs !

Nous ne demandons pourtant pas la lune. Nous nous « contentions » de demander l'application de la marge proposée dans l'accord interprofessionnel. Mais malgré cela, c'est trop pour eux !

Face à ce manque de respect des travailleurs, **nous disons stop !**

Il n'est plus possible de continuer comme cela. Nous allons donc établir un plan d'action afin de changer les choses !

**Les syndicats sont prêts à utiliser tous les moyens dont ils disposent. Mais pour y arriver, nous avons également besoin de votre soutien.**

**Diffusez ce flash autour de vous, parlez-en à vos collègues et si vous souhaitez mener des actions et avoir de l'aide, prenez contact avec le permanent syndical qui est en charge de l'enseignement libre dans votre région (les adresses et numéros de téléphone se trouvent ci-contre).**

**Sachez que toute action sera soutenue par les syndicats et que la paix sociale n'est plus garantie dans le secteur !**

## LE TAX-SHIFT EN CHIFFRES

- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les cotisations patronales sont passées de 32,4 à 30% : cela fait une économie de 466 EUR par an pour un travailleur à temps plein.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces cotisations passent de 30 à 25% !

La marge de 1,1% pour un travailleur à temps plein signifie 211 EUR brut par an. Avec les charges patronales, cela donne 380 EUR. En augmentant donc les salaires de 1,1%, les écoles font encore une économie de minimum 86 EUR !

## NOS REVENDICATIONS

- Augmentation des salaires minimums et effectifs de 1,1%.
- Diminution du seuil pour l'intervention patronale pour les frais de transport (actuellement à 5 kilomètres).
- Actualiser la classification de fonction (qui ne correspond plus à la réalité).
- Garantir un CDI (contrat à durée indéterminée) pour tous.
- Etendre le système du crédit-temps.
- Avoir accès à tous les systèmes de prépension.